

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AOÛT 2020**

L'an deux mille vingt, le treize août à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND, Guillaume VELT.

Membres absents : Néant

Date de la convocation : 04 août 2020

Secrétaire de séance : Éric BARTHÉLÉMY

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 juillet 2020*
- *Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)*
- *Création du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe*
- *Avenant de résiliation à la convention prestation paye du Centre de Gestion des Hautes -Alpes*
- *Investissements :*
 - *Reste à réaliser sur les projets 2019*
 - *Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques*
 - *Projets 2020 :*
 - *Travaux fontaine du village*
 - *Consolidation du pont – route d'Ozeron*
 - *Réfection de la toiture de la mairie*
 - *Restauration des matrices cadastrales*
 - *Prévisions 2021 :*
 - *Sécurisation des rives du Riançon*
 - *Aménagement de la place de la mairie*
 - *Travaux de voirie*
 - *Extension du réseau d'eau potable au hameau de La Saulce*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 16H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 juillet 2020

Georges Roméo revient sur les points débattus lors du précédent conseil municipal :

- ⇒ Les budgets votés ont été transmis à la Préfecture.
- ⇒ La Région doit transmettre les dimensions de l'abri bus pour réaliser la dalle.
- ⇒ Les poubelles offertes à la commune seront mises en place près des fontaines.
- ⇒ Remerciements à Éric BARTHÉLÉMY pour la réalisation du petit journal et pour la mise à jour du site internet.

Approuvé à l'unanimité

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Georges Roméo indique qu'à chaque renouvellement du conseil municipal, le Directeur des finances publiques départementales doit procéder à la nomination de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants pour former la commission communale des impôts directs (CCID). Ces nominations se font sur la proposition de 24 personnes par délibération du conseil municipal. Le rôle de la CCID est essentiellement consultatif : elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis et elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles concernant la matière imposable de la commune.

Georges Roméo donne lecture de la liste des personnes proposées.

Approuvé à l'unanimité

Création du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Georges Roméo indique que le Centre de gestion de la Drôme a transmis le tableau des agents promouvables sur lequel figure la proposition d'avancement au grade de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe de Mme Géraldine BARRERE. Il propose la création de cet emploi, modifiant ainsi le tableau des emplois de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

Avenant de résiliation à la convention prestation paye du Centre de Gestion des Hautes -Alpes

Georges Roméo informe que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme propose depuis le 01 janvier 2019 un service de gestion de la paye. Depuis 2008, c'est le Centre de gestion des Hautes-Alpes qui gère la paye de la commune. Étant donné que le CDG 26 s'occupe des carrières des agents, il est logique de lui confier également la paye.

La convention avec le CDG 05 prenait fin au mois de mai 2020. Pour des raisons de simplification des procédures administratives de fin d'année, il était judicieux de prolonger sa mission jusqu'au 31 décembre 2020, la signature d'un avenant est proposée en ce sens. Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer cet avenant.

Voté à l'unanimité

Investissements

Georges Roméo rappelle que l'enfouissement des réseaux à la montée de l'ancienne cure n'a pu être réalisé à cause de la crise sanitaire. Les travaux sont reportés en septembre.

Pour 2020, il avait été prévu les travaux de rénovation de la toiture de la mairie et la restauration des matrices cadastrales. Les financements pour ces travaux sont d'ores et déjà acquis et ont une durée de validité de deux ans.

Se rajoutent à cela les travaux pour les fontaines. Les interventions se multiplient (4 en 2020 et un certain nombre les années précédentes) pour déboucher les fontaines ; il est nécessaire de trouver une solution pérenne qui consiste à remplacer les canalisations. Georges Roméo interroge les conseillers municipaux sur deux options possibles :

- Essayer une nouvelle fois de déboucher la canalisation : l'entreprise « Richard TP » peut intervenir demain.
- Remplacer les canalisations au mois de septembre.

La deuxième proposition est retenue par le conseil municipal.

Georges Roméo informe qu'il faut prévoir des travaux de consolidation du pont de la route d'Ozeron. Le trou sous le pont a été bouché par Christophe Chanu, mais il faut prévoir une intervention plus importante. Un bureau d'étude et une entreprise ont fait le même diagnostic : il n'y a pas de danger immédiat, la consolidation aurait un coût d'environ 12 000 € et le remplacement 60 000 €. Un premier devis a été reçu pour la consolidation ; il s'élève à 10 080.00 € H.T. Georges Roméo propose de rechercher un financement, soit avec le Département, soit avec l'État (DETR). Quelques problèmes sont soulevés : le poids des engins qui circulent, aucun autre accès pendant la durée des travaux.

Georges Roméo interroge les conseillers municipaux sur le fait de maintenir les travaux prévus en 2020 : toiture de la mairie et restauration des matrices cadastrales.

Éric Lyobard pense que les travaux du pont, compte tenu de l'aspect sécuritaire, ont un caractère prioritaire.

Maximilien Girard et Guillaume Velt pensent qu'il faut faire les travaux prévus.

Maximilien Girard souhaite qu'il y ait d'autres devis pour la toiture de la mairie.

Les conseillers municipaux décident de réaliser en 2020, les travaux prévus : toiture de la mairie et restauration des matrices cadastrales.

Pour 2021, Georges Roméo propose de réaliser la sécurisation des abords du Riançon par la pose de barrières sur environ 100 mètres. Les enfants font souvent du vélo dans cette rue et seront ainsi plus en sécurité.

Le deuxième projet consiste en l'aménagement de la place de la mairie : installation de jardinières, barrières à remplacer. Ces projets peuvent être proposés lors de la visite des conseillers départementaux le 26 août prochain.

Annie Pascal propose la réalisation d'un terrain de boules. A quel endroit ? Soit sur la place de la mairie mais cela risque de poser problème aux camions de ramassage des déchets, soit sur une parcelle des jardins partagés, ce qui bouleverserait les habitudes.

Georges Roméo fait le point sur les travaux de voirie. Le Département alloue chaque année à la commune 12 097 € qui peuvent être, soit conservés par la commune qui réalise elle-même les travaux, soit reversés à la communauté de communes qui rajoute une subvention à ce montant et qui prend la maîtrise d'œuvre. Georges Roméo avait planifié la réfection de toutes les voies sur 10 ans. Les habitants du hameau du Casage ont transmis un courrier aux conseillers municipaux dans lequel ils souhaitent que la route du Casage soit remise en état. Georges Roméo rappelle que le montant de travaux déjà réalisés sur cette voie s'élève à 34 000 €, ce qui représente trois années de travaux ; il reste 37 000 à prévoir sur deux ans. Le bureau d'étude a proposé de conserver la dotation 2020 pour 2021 et que la commune réalise cette année, sur ses fonds propres, des travaux de préparation pour environ 6 000 € (devis de « Nicolas TP »), le goudronnage serait alors réalisé postérieurement.

Éric Lyobard souhaite que les travaux soient réalisés par tranche. Il demande si la base effectuée cette année tiendra jusqu'en 2021. Il trouve la demande légitime mais estime qu'il faut également penser aux autres voies.

Nicolas Armand pense qu'il faut intervenir assez rapidement.

Éric Barthélémy indique que les nids de poules comblés avec de l'enrobage à froid est un travail qui doit être refait chaque année. Il pense, comme Annie Pascal, que les travaux prévus doivent être maintenus.

Les conseillers municipaux prennent la décision de réaliser cette année sur la route du Casage les travaux de préparation au goudronnage qui sera effectué plus tard.

Georges Roméo présente un des chantiers les plus importants de la mandature : l'alimentation en eau potable du hameau de La saulce. Il rappelle que le transfert de la compétence « eau et assainissement » à la communauté de communes a été reporté en 2026. Il souhaiterait réaliser ces travaux avant cette échéance, sachant que l'emprunt contracté par la commune sera ensuite repris par la communauté de communes. Il propose de contacter des bureaux d'étude qui proposeront des scénarios et un prévisionnel de travaux.

Georges Roméo a pensé à plusieurs possibilités :

- Prolonger le réseau à partir de La Borie mais se pose le problème du diamètre de la canalisation : 30. Il faudrait prévoir un réservoir ou des cuves alimentaires.
- Remplacer les canalisations par d'autres avec un diamètre plus important.
- Acquérir la source existante, la capter, mais il faudra sans doute prévoir un surpresseur et un dispositif de traitement.
- Acheminer l'eau de Vers sur Méouge à partir de Préverdian.

Georges Roméo indique qu'il faut rechercher des financements et contacter des établissements bancaires.

Nicolas Armand se demande si la ressource en eau existante sera suffisante pour alimenter le

hameau de La Saulce. Georges Roméo indique que le bassin est plein actuellement et que c'est le bureau d'étude qui le déterminera.

Éric Barthélémy évoque la possibilité de réaliser des forages.

Éric Lyobard rappelle qu'à l'époque de l'extension du réseau jusqu'à La Borie, les habitants de La Saulce avaient refusé d'être alimentés par le réseau collectif. Il indique qu'il y a d'autres habitations sur la commune qui n'en bénéficient pas non plus.

Questions diverses

- Éric Lyobard a été contacté pour un problème de stationnement, rue de l'église ; une voiture qui stationnerait en permanence.
- Il propose de rappeler la réglementation sur les écobuages. Éric Barthélémy propose de le mettre en ligne sur le site de la commune.
- Éric Barthélémy demande quand aura lieu le relevé des index des compteurs d'eau. Ce sera fin août mais les résidents secondaires doivent transmettre leur index avant leur départ.
- Éric Barthélémy demande s'il y a un relevé général de l'eau. Georges Roméo répond par l'affirmative et indique que chaque année, une déclaration est effectuée auprès de l'Agence de l'Eau, qu'il y a un ratio entre le volume prélevé et le volume distribué à ne pas dépasser et qu'en fonction du volume prélevé, la commune doit acquitter une taxe sur les prélèvements.
- Nicolas Armand souhaiterait que l'arrêté sur les nuisances sonores soit revu lors du prochain conseil municipal.
- Georges Roméo informe de la présence d'une chienne errante sur la commune qui fait régulièrement des portées : actuellement deux chiots qui ont environ six mois. Il évoque le problème des chiens errants et de l'hybridation avec les loups. Il demande à Annie Pascal si elle peut contacter la SPA, ce qui représentera une dépense non prévue. Elle propose éventuellement de prévoir la stérilisation de la chienne. Nicolas Armand indique que même stérilisée, elle restera une chienne errante.

Fin du conseil municipal : 18H

Interventions du public :

- ❖ La SPA ne facture rien quand il s'agit d'animaux errants.
- ❖ Un article sur le journal La Tribune annonce la fête d'Eygalayes. Un démenti doit être fait par l'association « Eygalayes en fête »

Le secrétaire,
Éric Barthélémy